

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1210

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 2 TER

À la seconde phrase, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« sociaux et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.